



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 92268

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des petites associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR). Afin de rendre plus attractives les professions d'aide à domicile, le Gouvernement a renforcé la qualification des personnels en créant le diplôme d'auxiliaire de vie. Si cette mesure en faveur des personnels est excellente, elle a néanmoins augmenté le coût de l'aide à domicile. Les budgets des associations sont de ce fait déséquilibrés, voire menacés, d'autant plus que, dans le même temps, le financement des actes par les caisses de retraite et les conseils généraux est demeuré insuffisant. Compte tenu du rôle capital, de ces associations au service des personnes âgées, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de favoriser le maintien des ADMR.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92268

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4124